



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 2730

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de certains de nos compatriotes rapatriés au regard de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970, relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France. En réduisant l'indemnisation de certains rapatriés du montant des prêts accordés lors de la réinstallation, l'article 46 crée une iniquité de traitement avec ceux qui ont, eux, bénéficié de l'effacement sans conditions des prêts de réinstallation prévu à l'article 44 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 1986. Il lui demande quelles mesures il envisage de mettre en oeuvre pour mettre enfin un terme à cette situation vécue comme une injustice par nos compatriotes rapatriés. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

M. le député évoque le problème du prélèvement effectué en application de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 sur les indemnisations des Français dépossédés de leurs biens situés sur un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France. Pour assurer le traitement des dossiers des rapatriés, le Gouvernement a mis en place, conformément à la volonté du Président de la République, une mission interministérielle aux rapatriés dès le mois de mai 2002. Celle-ci a pris en charge le problème du prélèvement déjà cité et devra faire des propositions au Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2730

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3097

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4270